

# Mémoire sur le projet de réserve de biodiversité du karst de Saint-Elzéar

*Accueil, vision, objectifs, préoccupations et commentaires  
de la municipalité de Saint-Elzéar sur le projet de  
Réserve de biodiversité du karst de Saint-Elzéar*

Présenté au :

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
dans le cadre de la consultation du public sur le projet de  
“ Réserve de biodiversité du karst de Saint-Elzéar ”

Présenté par :



Saint-Elzéar, le 27 septembre 2006

## **Présentation de la municipalité de Saint-Elzéar**

La municipalité de Saint-Elzéar, légalement constituée sous l'appellation « municipalité » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1965, est administrée par le conseil municipal qui réunit les personnes suivantes :

Maire :

- Monsieur Damien Arsenault

Conseillers :

- Madame Rolande Bujold
- Monsieur Charles- Omer Arsenault
- Madame Lisa Bernatchez
- Monsieur Marcel Henry
- Monsieur Denis Poirier
- Monsieur Raymond Marcoux

Communauté fondée en 1924, Saint-Elzéar est essentiellement une communauté mono-industrielle forestière. La population totale est de 500 habitants et la superficie est de 198,75 km<sup>2</sup>.

Voici les coordonnées complètes de la municipalité de Saint- Elzéar.

Municipalité de Saint-Elzéar  
148, chemin Principal, C.P.40  
Saint-Elzéar, (Québec)  
G0C 2W0  
Téléphone : (418) 534-2611  
Télécopieur : 1-866-499-8558  
Adresse électronique : [muni@saint-elzear.net](mailto:muni@saint-elzear.net)  
Site Internet : [www.saint-elzear.com](http://www.saint-elzear.com)

## **Introduction**

Monsieur le commissaire,  
Mesdames, Messieurs,

Le présent mémoire déposé par la municipalité de Saint-Elzéar vise à divulguer les différentes positions de cette dernière sur le projet de réserve de biodiversité du karst de Saint-Elzéar dans un souci de transparence et afin d'exprimer sa vision, ses attentes et ses préoccupations.

Nous commencerons par l'accueil que fait la municipalité au projet et sa recevabilité dans le milieu. Nous verrons également de quelle façon il s'insère dans la mosaïque territoriale et dans l'histoire de la communauté. Ensuite, nous exprimerons la vision municipale sur le projet et les objectifs principaux qui en découlent.

Nous pourrons ensuite définir les possibilités de développement que la municipalité entrevoit. Plus spécifiquement, les grandes orientations que la réserve de biodiversité devrait prendre de façon à bien remplir ses différents mandats dans le milieu à protéger.

Finalement, nous vous entretiendrons sur l'importance du futur comité de gestion de la réserve de biodiversité aux yeux de la municipalité. Il importe en effet de clarifier dès maintenant nos intentions sur ce comité puisque c'est ce dernier qui définira le plan d'action de la réserve de biodiversité si celle-ci devient permanente.

Une brève conclusion terminera l'ensemble du document.

### **Accueil au projet et recevabilité**

La municipalité accueille favorablement le projet de réserve de biodiversité du karst de Saint-Elzéar. C'est même avec un réel enthousiasme que nous voyons ce territoire exceptionnel se faire attribuer un statut de protection permanent qui saura préserver l'intégrité du territoire tout en gardant un accès à la population et en permettant un développement encadré par un cadre de protection et de gestion.

Ayant toujours été associée aux grottes de Saint-Elzéar, la municipalité est fière de voir un de ses joyaux faire l'objet d'un plan de conservation en vertu de son caractère géologique exceptionnel. C'est en quelque sorte l'aboutissement de plusieurs années de travail qui se concrétise.

Qui plus est, la forme de protection proposée s'inscrit dans la mosaïque provinciale des aires protégées du Québec, elle-même s'inscrivant dans la foulée du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992 et de la Convention sur la diversité biologique. La municipalité reconnaît l'importance de ces aires protégées et la valeur des territoires qu'elles protègent.

Quant aux modalités de protection et de gestion du territoire telles que décrites dans le cadre de protection et de gestion pour la réserve de biodiversité du karst de Saint-Elzéar et présenté par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, la municipalité de Saint-Elzéar les accepte toutes telles quelles, puisque ce cadre de protection et de gestion permet :

- 1- Les activités de loisir si cher à la population locale;
- 2- Les activités touristiques liées à la grotte de Saint-Elzéar et gérées par le Comité de Promotion des Ressources Naturelles (CPRN);
- 3- Un développement sous condition et préalablement défini à l'intérieur d'un plan d'action élaboré par le futur comité de gestion;
- 4- Différents mandats de recherche, d'éducation, d'interprétation et de sensibilisation;
- 5- Une volonté ferme de protection intégrale du patrimoine karstique;
- 6- Toutes formes d'activité respectueuse de l'environnement.

Finalement, puisque que le territoire de 44,5 km<sup>2</sup> a été cédé par l'Association Coopérative Forestière (ACF) de Saint-Elzéar à même son CAAF pour le bénéfice de ce projet et que cela ait été fait en toute bonne foi, la municipalité donne son appui au projet, et ce sans préjudices aux activités de l'ACF.

### **Insertion territoriale et historique**

Le territoire de 44,5 km<sup>2</sup> compris dans la réserve de biodiversité projetée n'est pas inclus dans les limites mêmes de la municipalité. Il est situé dans les territoires non organisés (TNO) de la MRC de Bonaventure. Il est donc considéré territoire public en dehors des limites municipales et doit être géré comme tel.

Toutefois, en vertu de l'histoire des grottes de Saint-Elzéar, du travail accompli et de l'évolution des choses depuis la découverte des grottes en 1976, la municipalité s'attend à être fortement impliquée dans la mise en place et la gestion de la réserve de biodiversité.

Depuis la découverte des grottes jusqu'à aujourd'hui, c'est la communauté de Saint-Elzéar qui a fourni la toile de fond et les forces vives qui ont travaillé localement à faire

évoluer ce territoire en une longue suite d'évènements qui nous amène au projet de réserve de biodiversité du karst de Saint- Elzéar.

Le Comité de Promotion des Ressources Naturelles (CPRN) est, depuis trente ans, l'organisme identifié comme responsable de la gestion des grottes de Saint- Elzéar et des phénomènes qui y sont rattachés. Cet organisme est issu de la collectivité et c'est essentiellement des gens de la communauté de Saint- Elzéar qui en ont assuré le fonctionnement au fil des ans.

Qui plus est, dans le milieu des années 1990, eut lieu la reconnaissance d'un projet témoin de forêt habitée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, nommé « Habitafor ». Ce projet, dont la municipalité était le promoteur, consistait en une table de concertation dont le mandat était d'analyser les différentes possibilités d'aménagement et de développement de l'ensemble des ressources présentes sur le territoire ciblé par ce projet de forêt habitée. Dans l'ensemble, on peut dire que les travaux d'Habitafor ont contribué fortement à la forme de protection de territoire proposé actuellement par le MDDEP.

De plus, la municipalité a toujours été la porte d'entrée de ce territoire exceptionnel. Elle est toujours animée par la volonté de faire bénéficier le plus possible la collectivité de la présence des grottes. Bien que nous comprenions bien que l'essence même du projet est dans la protection du territoire, nous croyons que la réserve de biodiversité peut être mise en valeur de façon honnête et intelligente, en respectant les principes du développement durable et les modalités du cadre de protection et de gestion. Par respect pour les gens de la communauté qui ont travaillé de près ou de loin à la mise en valeur de ce territoire, par respect pour le CPRN et Habitafor et par souci de diversifier les activités d'une collectivité qui tente de se démarquer pour assurer sa survie.

### **Vision municipale et objectifs principaux**

#### **Vision :**

*« Un territoire exceptionnel, protégé dans le temps et dans l'espace, de façon à préserver un morceau de la biodiversité mondiale et de connaître et faire connaître l'ensemble des phénomènes et particularités du territoire, tant au niveau karstique que faunique et floristique, par le biais de travaux de recherche et de mise en valeur ainsi que d'activités d'interprétation, d'éducation et de sensibilisation liées à la biodiversité, aux phénomènes karstiques et à l'environnement ».*

#### **Objectifs principaux :**

- 1- Participer à la conservation et à la protection d'une portion de territoire représentative de la biodiversité mondiale et promouvoir l'importance d'un tel territoire dans la mosaïque territoriale régionale, provinciale, nationale et mondiale;
- 2- Mettre en place, avec les différents intervenants du milieu, la réserve de biodiversité permanente et le comité de gestion et établir un plan d'action concerté s'inscrivant le plus possible dans la vision municipale et en accord avec les modalités de gestion et de conservation comprises dans le document cadre proposé;

- 3- Inscrire la réserve de biodiversité dans une offre touristique intégrée de Saint-Elzéar, elle-même intégrée dans une offre touristique régionale;
- 4- Profiter de la venue de la réserve de biodiversité pour réaliser l'objectif de la municipalité de se démarquer en tant que municipalité verte et écologique, en jumelant les activités de la réserve à d'autres activités et projets connexes du milieu;
- 5- Assurer, tant dans la formation que dans le fonctionnement du futur comité de gestion, un esprit de transparence, de concertation, de participation démocratique et d'appartenance locale tels que préconisés par les agendas 21 (Sommet de Rio, 1992);
- 6- Maximiser les retombées économiques potentielles relevant du tourisme pour la municipalité de Saint-Elzéar de façon à diversifier notre économie et à gérer les changements actuels et les évolutions nécessaires qui en découlent;
- 7- Par diverses activités de sensibilisation et d'éducation ainsi que par des initiatives entrepreneuriales, contribuer à accroître la conscience environnementale et ainsi augmenter la qualité de vie à long terme de notre communauté.

### **Modalités de développement et orientations générales**

Les enjeux écologiques et socioéconomiques proposés dans le cadre de protection et de gestion correspondent aux enjeux que la municipalité a identifiés comme étant importants, à savoir :

- 1- Assurer l'intégrité des phénomènes karstiques
- 2- Acquérir des connaissances sur les phénomènes karstiques et la biodiversité du territoire
- 3- Impliquer les intervenants du milieu
- 4- Maintenir la vocation éducative et récréotouristique du site

Outre ces enjeux à caractère spécifique pour le karst de Saint-Elzéar, la municipalité souhaite également rappeler que :

*« L'objectif premier d'une réserve de biodiversité est la préservation de ses écosystèmes aquatiques et terrestres, le maintien des processus biologiques qui en dépendent et la protection de ses composantes biotiques et abiotiques ».*

Nous le rappelons dans le but de souligner qu'il est important de se doter d'une vision de départ qui inclut l'ensemble des paramètres compris dans la réserve de biodiversité, pas seulement ceux reliés aux phénomènes karstiques, même si ces derniers sont à l'origine de la forme de protection proposée par ce projet. Ainsi, nous pourrions profiter de tous les avantages et opportunités liés à l'implantation de la réserve de biodiversité (diversité faunique, floristique et karstique).

### **Orientations de développement**

Le développement et la mise en valeur du territoire devraient se faire en harmonie avec les principes de développement durable et s'inscrire dans un plan d'action bien défini, comprenant une vision à long terme ainsi que des objectifs à atteindre qui soient accessibles et réalistes.

De plus, le développement de la réserve de biodiversité devrait se faire dans une perspective comprenant l'ensemble de l'offre touristique de Saint-Elzéar, qui elle s'inclurait dans un ensemble plus grand comme la Baie des Chaleurs, puis la Gaspésie, etc. La municipalité tient à le préciser compte tenu des efforts qu'elle déploie en ce sens et parce que nous croyons qu'il est important de bien définir ce que nous avons à offrir en tant que collectivité, pour ensuite s'inclure dans l'offre touristique régionale. Les expériences passées nous ont prouvées que nous avons tout intérêt à fonctionner en ce sens.

Nous souhaitons également que les intervenants du milieu soient fortement impliqués au niveau du développement et de la mise en valeur de la réserve, en accord avec les principes de gérance locale et de démocratie tels que préconisés par les agendas 21, par exemple.

Finalement, les différentes orientations de développement devraient correspondre aux mandats que peut et que doit avoir une réserve de biodiversité, à savoir :

- Mandat de protection et de conservation du territoire et de sa biodiversité;
- Mandat de recherche et d'acquisitions de connaissances dans plusieurs domaines (spéléologie, phénomènes karstiques, géologie, écologie, paléo-écologie, etc.);
- Études portant sur les écosystèmes, la biodiversité et les effets de phénomènes actuels comme les changements climatiques;
- Mandat de développement et de gestion du récréotourisme;
- Mandat d'éducation, d'interprétation et de sensibilisation aux nombreux phénomènes présents sur le territoire et, dans un sens plus large, au rôle de l'environnement et à l'importance de la biodiversité à l'échelle locale, régionale et mondiale;
- Mandat de mise en valeur du territoire.

La municipalité émet le souhait que la réserve de biodiversité devienne un centre névralgique de recherche, de sensibilisation et d'éducation en lien avec le territoire et les ressources qu'il abrite en créant des liens avec divers établissements d'enseignements (universités et autres) et divers intervenants et spécialistes du milieu. La meilleure façon de protéger un territoire, c'est de le connaître, de s'en occuper et de le mettre en valeur.

Nous souhaitons également que des partenariats puissent être possible avec la réserve de biodiversité afin de créer une synergie avec d'autres projets qui s'inscrivent dans la même lignée.

### **Gestion de la réserve de biodiversité du karst de Saint- Elzéar**

#### **Principes de gestions proposés**

La municipalité est en accord avec les sept principes de gestion proposé dans le cadre de protection et de gestion. Toutefois, elle tient à apporter les compléments suivants :

- La gestion de la réserve doit être basée sur les principes du développement durable, soit un équilibre parfait entre les 3 volets suivants : social, économique et environnemental;
- Une gestion représentative et transparente pour la population locale, i.e., où la population se reconnaît dans les valeurs promues à travers les différentes activités et où elle est mis au courant de ces dernières;

- Une gestion qui permet aux organismes du milieu de prendre des initiatives et des décisions à l'intérieur d'un cadre bien défini de façon à prendre des décisions qui correspondent mieux aux désirs et aux valeurs des intervenants locaux;

### **Formation du comité de gestion**

La formation du comité de gestion est un élément important à considérer dans toute cette démarche d'implantation d'une réserve de biodiversité. C'est pourquoi la municipalité tient à ce que les éléments suivants soient pris en compte lors de la formation du comité de gestion :

- La formation du comité devra se faire en impliquant les intervenants du milieu et en tenant compte de leur appartenance historique au territoire et de leur expertise;
- L'implication des intervenants locaux devra se faire à toutes les étapes, du choix des membres formant le comité en allant aux règlements généraux;
- La structure du comité devrait respecter les principes du développement durable en ayant trois pôles décisionnels (social, économique et environnemental) et un pôle de soutien. Les pôles décisionnels étant réservés aux organismes locaux et régionaux intéressés au projet et les pôles de soutien étant réservés aux organismes gouvernementaux et autres responsables de l'encadrement légal et de l'expertise scientifique;
- La formation du comité devrait être le fruit d'une concertation entre les intervenants locaux et les principaux organismes intéressés, notamment la municipalité de Saint-Elzéar et le CPRN

L'organisme sans but lucratif qui sera chargé d'administrer la réserve devra être un organisme indépendant qui inclura les différents intervenants recommandés par le milieu.

Le CPRN a proposé qu'on utilise la charte de ce dernier pour créer un nouvel organisme qui sera mandaté pour gérer la réserve de biodiversité. La municipalité donne son accord à un tel projet si et seulement si :

- 1- Le CPRN respecte les exigences de la municipalité mentionnées précédemment;
- 2- Le comité prend la forme d'une table de concertation au sein duquel sont représentés plusieurs organismes et intervenants du milieu
- 3- La formation du nouveau comité ne relève pas du CPRN actuel mais bien d'une action concertée entre les intervenants du milieu.



## Composition du comité de gestion

Voici une suggestion de ce que pourrait être le comité de gestion de la réserve de biodiversité :

**Tableau I. Composition du conseil d'administration du futur comité de gestion de la réserve de biodiversité du karst de Saint- Elzéar**

Social		Économique	Environnement	Soutien
Municipalité de Saint-Elzéar		Membre de l'industrie touristique régionale	Conseil de bassin versant de la rivière Bonaventure	MDDEP SQS ( <i>Société Québécoise de Spéléologie</i> ) MRNF
Membre utilisateur	citoyen-	Membre de l'industrie touristique locale	Membre d'un club de spéléologie locale	CREGIM ( <i>Conseil régionale de l'environnement</i> ) MRC de Bonaventure

## Conclusion

En terminant, la municipalité remercie la commission de l'ouverture dont elle fait preuve dans le fonctionnement des présentes audiences. Nous sommes particulièrement heureux de pouvoir compter sur une séance complète de la commission ici- même à Saint- Elzéar. C'est de bon augure pour la suite des choses puisque c'est dans un esprit d'ouverture que la municipalité entend continuer à œuvrer et à assumer son rôle dans ce dossier et qu'elle espère une attitude similaire de la part de l'ensemble des organismes et des personnes qui s'intéressent de près ou de loin à ce projet. C'est un projet en terre publique et doit, de ce fait, appartenir au public et à la population locale comme mentionné dans le présent document. La municipalité exprime également le souhait que l'ensemble des propos recueillis par la commission soit entendu et considéré de façon intégrale dans l'intérêt des collectivités concernées, du territoire à protéger et du projet de réserve de biodiversité du karst de Saint-Elzéar.